

Madame, Monsieur,

Je suis résident du village de Saint-Cyprien-de-Napierville, en Montérégie, situé à une distance respectueuse du projet éolien dont vous êtes saisis ici. Je ne me plaindrai donc pas du bruit accablant des machines, ni des risques pour ma santé physique ou psychologique, ni de la déstructuration de mon territoire ni des autres graves nuisances infligées aux riverains plus ou moins immédiats de ces envahisseurs d'acier et de polymères. D'autres le feront plus éloquemment que moi.

Ce sont deux tout autres sujets que je voudrais aborder. Tous deux sont de nature économique, et c'est la raison pour laquelle j'interviens : tous les projets éoliens concernent tous les citoyens du Québec, quel que soit l'endroit de leur implantation prévue, ils seront ruineux pour tous les citoyens.

Ils seront ruineux, car Hydro-Québec l'a proclamé : elle connaîtra des surplus d'électricité pour au moins les 15 prochaines années. Elle en est rendue à payer presque 1 million de dollars par année à un fournisseur pour qu'il ne lui livre pas d'électricité et voilà qu'ici, elle serait prête à acheter la future production locale. Et non seulement serait-elle prête à l'acheter, mais elle serait aussi prête à l'acheter à un prix considérablement supérieur au prix du marché. Bien étrange façon de devenir riche... Si Hydro-Québec était quelque entreprise privée trop bête pour calculer correctement, je ne m'en soucierais pas le moins du monde. Mais cette compagnie m'appartient. Elle appartient à tous les citoyens du Québec. Les citoyens du Québec ne peuvent pas accepter que leur entreprise nationale se lance dans des aventures aussi aberrantes.

La deuxième raison économique pour laquelle j'interviens concerne la stérilisation de vastes territoires par le parc éolien. Les Règlements de contrôle intérimaire adopté par les MRC imposent des distances séparatrices entre les éoliennes et les constructions ou sites existants. Passons sur le fait que ce RCI institutionnalise une discrimination entre les urbains et les ruraux, les premiers étant mieux protégés que les seconds. Que se passera-t-il si le projet est accepté? En principe, les éoliennes respecteront les distances prescrites, mais le RCI précise que dorénavant plus rien ne pourra être construit à l'intérieur de ces limites. C'est le tout le développement futur de la région qui sera mité par ces distances séparatrices. En particulier, les villages seront étroitement circonscrits dans des limites imposées par l'entreprise privée. Une économie ainsi corsetée et qui ne peut plus évoluer, meurt. Qui paiera encore ces pots cassés? Comme toujours, ce sera l'ensemble des citoyens, donc vous et moi.

Finalement, je passe sur le fait que mon gouvernement – notre gouvernement – autorise l'implantation de 75 gratte-ciel dans un parc voué à la préservation de la nature. Puisque je désire demeurer poli, les mots me manquent pour qualifier une telle désacralisation.

Pour ces raisons, et pour toutes celles évoquées par les autres opposants, je vous demande de rejeter ce projet fermement et sans équivoque.

Je vous remercie.

Pierre Couture, Saint-Cyprien-de-Napierville.